



Honoraires sur les transactions vente à la charge du vendeur

VENTE Appartements, maisons, villas, murs commerciaux

Prix de vente inférieur ou égal à 53 000€ :	4 000 € TTC du prix de vente
Prix compris entre 53 000€ et 99 000€ :	10% du prix de vente
Prix compris entre 99 000€ et 145 000€ :	8 % du prix de vente
Prix au-delà de 145 000€ :	5 % du prix de vente
Honoraires Avis de Valeur Simple :	150 € TTC
Honoraires Avis de Valeur Détaillé :	300 € TTC

VENTE Terrain, Stationnement, Cave

Prix de vente inférieur ou égal à 80 000€ :	5 000 € TTC du prix de vente
Prix de vente entre 80 000€ et 190 000€ :	10 000 € TTC du prix de vente
Prix au-delà de 190 000€ :	5 % du prix de vente

LOCATION Appartements, maisons, villas

Honoraires fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 paru au journal officiel du 6 août 2014 texte n°53

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail:

8 € TTC / m² par partie (zone non tendue)

10 € TTC / m² par partie (zone tendue)

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € TTC / m² par partie

- Honoraires d'entremise et de négociation :

50 € TTC à la charge du bailleur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Viseo Immo – 144 Grande Rue 74350 CRUSEILLES Tel 04 50 02 52 52 e.mail : viseo-immo@orange.fr

Honoraires au 1er août 2018

S.A.R.L au capital de 8 000 € -RCS Thonon Les Bains - SIREN 791 028 269 -

Carte professionnelle N° 7401 2018 000 030 764 délivrée par la CCI de la Haute Savoie

La délivrance d'une note est obligatoire.

Garantie financière : 110 000 € QBE Insurance